

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

15 NOVEMBRE 2019

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 18 h 30.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. Pauline Farrugia | 4. Elizabeth Fee |
| 2. Marcella Davis Gerrish | 5. Aaron Patella |
| 3. | 6. Alexandre-Nicolas LeBlanc |

ABSENT(S) : Michael Page et Guy Veillette

FORMANT QUORUM sous la présidence de la conseillère Élizabeth Fee, agissant à titre de mairesse suppléante

EST AUSSI PRÉSENT monsieur Benoit Tremblay, Directeur général

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par la loi, aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Programme FIMEAU
4. Levée de l'assemblée

2019-11-15.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-11-15.02

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Aucun citoyen n'assiste à la rencontre)

2019-11-15.03

PROGRAMME FIMEAU

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

JE, AARON PATELLA, PROPOSE

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tous dépassement de coûts et toute directive de changements;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

15 NOVEMBRE 2019

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

ADOPTÉE

2019-11-15.04

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 18 h 35 , les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

JE, MARCELLA DAVIS GERRISH, PROPOSE

Que la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Élizabeth Fee
Mairesse - SUPPLÉANTE

Benoit Tremblay
Directeur général

Je, Élizabeth Fee, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.